

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-30-1901 mettant M. Munier a la disposition du Ministre des colonies.

n° 13-30-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 février 1901

Numéro JO
n° 30 du 01/03/1901

Date du numéro
1 mars 1901

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899

Vules décrets des 3 Juillet 1897 et la circulaire du 2 Septembre 1899 sur les passages

Vules décrets sur la solde et les accessoires de solde du 23 Décembre 1897

Vule câblogramme du 21 Février 1901,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — M. Munier, Antoine, conducteur principal des Ponts et Chaussées, chef du service des Travaux Publics à la Côte Française des Somalis, mis à la disposition du Ministre des Colonies, suivant câblogramme en date du 21 Février 1901, s'embarquera sur le paquebot Laos, des Messageries Maritimes devant quitter Djibouti le 1er Mars 1901, à destination de Marseille. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : BONHOURE.